



Département  
des Landes

Arrêté publié le 19 mai 2025 sur le site  
Internet de la collectivité

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20250312-DGAS\_ASEADP\_001-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

Direction Générale Adjointe des Solidarités  
Service adoption

Réf. : CC/CH  
Dossier suivi par :  
Célia Castagnos

N° DGAS-ASE-ADOPT- AFA -2025-001

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX DE L'AGENCE  
FRANCAISE DE L'ADOPTION**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

**VU** l'article L.225-16 du code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le décret n°2006-811 du 6 juillet 2006 relatif au fonctionnement de l'agence française de l'adoption et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

**VU** l'organisation des services de l'aide sociale à l'enfance au sein du Département des Landes ;

**VU** l'arrêté du 08 Août 2022 fixant la composition des correspondants de l'agence française de l'adoption ;

**CONSIDERANT** l'organisation au sein du Conseil Départemental des Landes des services de la Direction Enfance Famille et Insertion ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : L'arrêté du 08 Août 2022 fixant la composition des correspondants de l'agence française de l'adoption est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Au sein du Département des Landes, les correspondantes de l'agence française de l'adoption sont :

- **Florine BERNARDOT, Responsable du service de Recueil des Informations Préoccupantes**
- **Aurélie ALBERT, Psychologue du service adoption**

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général adjoint en charge des Solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A MONT DE MARSAN, le

12 MAR. 2025

Xavier FORTINON  
Président du Conseil Départemental